



## Information\_Succession

-----  
Par lolochar

Bonjour

Est-il possible dans une donation partage de son vivant de vignes( 2 parcelles distinctes ) en apellation de transmettre une parcelle à un enfant en pleine propriété et l'autre parcelle à un autre en gardant l'usufruit .

-----  
Par ESP

Bonsoir et bienvenue

Oui, via une donation partage inégalitaire.  
Voyez avec votre notaire.

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

Notez qu'elle peut être égalitaire en valeur au jour de la donation-partage, l'un recevant de la nue-propriété et l'autre de la pleine propriété.